

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement
de LANNION

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du **CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER**

MAIRIE de
TRÉGUIER

SÉANCE du 10 juillet 2023 à 19h00

Membres en exercice : 19
Membres présents : 17
Procurations : 2

Etaient Présents : M. G. ARHANT, Maire,
M.P. BODIN, A. LE DANTEC, P. TOULARASTEL, adjoints,
M. EVEN, O. GUEGUEN, P. MACE, M.Y MADEC, G.
PLAPOUS, R. ROLLAND, S. CATHOU, F. VOISIN , C. LE
MARLEC, M.P. COHAS, Y. REVAULT D'ALLONNES, E. LE
CARVENNEC, K. LE ROUX, P.RENAULT, conseillers

N° DEL 43/2023

Absents excusés :

F. SIMON proc à G. ARHANT
P. RENAULT proc à M.P. BODIN

Date d'envoi de convocations : 05 juillet 2023

Secrétaire de séance : F. VOISIN

43/2023 – Demande de subvention – Eclairage Stade Le Moigne

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers :

- la nécessité de réaliser une extension éclairage public (supports et projecteurs) au terrain d'entraînement du Stade Le Moigne Le syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a estimé les travaux à un coût total de 28 100.00 € TTC avec une participation de la ville à hauteur de 17 996.15 €.

- la nécessité de rénover l'éclairage public (projecteurs uniquement) au terrain de foot au Stade Le Moigne. Le syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a estimé les travaux à un coût total de 18 600.00 € TTC avec une participation de la ville à hauteur de 11 912.04 €.

Monsieur Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Foot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande d'aide au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur auprès du district des Côtes d'Armor sur la base des devis présentés par le Syndicat Département d'Energie des Cotes d'Armor et des montants qui seront à la charge de la ville soit 17 996.15 € pour l'extension de l'EP au terrain d'entraînement et 11 912.04 € pour la rénovation de l'éclairage public du terrain de foot

Pour extrait conforme au registre
Guirec ARHANT

Le secrétaire de séance
F. VOISIN



Le Maire,
Rendu exécutoire par transmission
en Préfecture de Saint-Brieuc
et affichage en mairie, le 12/07/2023
Le Maire,
Guirec ARHANT

